

## Accords sociaux du 3 février 2022 - Incidence sur les coûts d'exploitation des poids lourds

Les partenaires sociaux ont conclu les accords « du 3 février 2022 » dont certains sont applicables dès le 1<sup>er</sup> février. Dans ce document, le CNR chiffre l'incidence de ces accords sur les coûts d'exploitation des poids lourds en longue distance et en régional. Sont impactés non seulement les coûts de personnel de conduite, mais aussi les postes maintenance et structure via les coûts de personnel d'atelier et administratif.

Le volet rémunération des accords prévoit deux revalorisations successives des minima conventionnels de rémunération : + 5 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 puis + 1 % à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022. Toutes les catégories d'ouvriers (roulants ou sédentaires) et d'employés sont impactées par l'accord.

Les surcoûts directs de personnel liés à ces revalorisations salariales sont amplifiés par la diminution mécanique des allègements « Fillon » générée par une hausse de rémunération.

Un autre volet des accords concerne le renforcement de la protection sociale (garantie incapacité de travail et complémentaire santé), avec pour conséquence le relèvement des taux de cotisations employeurs de + 0,45 point à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les accords du 3 février 2022 contiennent d'autres dispositions sur le préavis de démission des ouvriers, la carence maladie en cas d'hospitalisation, le congé pour enfant hospitalisé et prévoient l'engagement de travaux sur les conditions de travail des conducteurs. Le CNR n'est pas en mesure de calculer par avance une incidence moyenne pour ces dispositions.

A terme, au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le coût de personnel de conduite (salaires + charges) enregistrera une hausse voisine de + 10 % par rapport à janvier 2022. L'incidence spécifique sur le coût de revient hors gazole des poids lourds s'élèvera à + 3,8 % en Longue distance ensemble articulé, à + 4,5 % en Régional ensemble articulé et + 5,1 % en Régional porteurs.

### SOMMAIRE

1-	Calendrier.....	2
2-	Incidence en février 2022 .....	3
3-	Incidence en mai 2022 .....	4
4-	Incidence en juillet 2022 .....	5

## 1- Calendrier

---

### Calendrier des dispositions des accords sociaux du 3 février 2022 pour lesquelles le CNR est en mesure d'évaluer l'incidence économique

- Février 2022

Les minima salariaux conventionnels utilisés dans les indices CNR Conducteurs, Maintenance et Structure sont revalorisés de +5 %<sup>1</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Effet inflationniste sur les salaires et sur les charges employeurs (les allègements « Fillon » diminuent avec les revalorisations salariales).

- Mai 2022

Les minima salariaux conventionnels utilisés dans les indices CNR Conducteurs, Maintenance et Structure sont revalorisés de +1 %<sup>1</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 par rapport aux grilles de février 2022.

Effet inflationniste sur les salaires et sur les charges employeurs (les allègements « Fillon » diminuent avec les revalorisations salariales).

- Juillet 2022

Renforcement de la protection sociale : création d'une cotisation employeurs incapacité de travail de 0,25 point et augmentation de la cotisation employeurs complémentaire santé de + 0,2 point. Au total, les taux de cotisations employeurs sont relevés de 0,45 point.

Effet inflationniste sur les charges employeurs.

---

<sup>1</sup> Les deux profils de conducteurs suivis dans les indices de coût de personnel de conduite du CNR sont :

- Pour la longue distance : grand routier - 150M - 5 à 10 ans d'ancienneté.
- Pour le régional : courte distance - 138M - 5 à 10 ans d'ancienneté.

Ces profils n'ont pas été rattrapés par les dernières revalorisations du SMIC. En conséquence, les hausses prévues par les accords du 3 février 2022 ont un plein effet.

## 2- Incidence en février 2022

Le CNR utilise dans ses calculs les profils types de conducteurs tels qu'ils ressortent des dernières enquêtes statistiques du CNR, Longue distance ensemble articulé et Régional ensemble articulé.

Le CNR évalue l'impact de l'ensemble de ces mesures sociales sur les salaires et les charges employeurs en suivant leur calendrier d'application, entre janvier 2022 et février 2022.

### Incidence sur les coûts salariaux (salaires + charges)

Incidences moyennes sur la base des profils types de conducteurs issus des enquêtes CNR Longue distance et Régional

Évolution Février 2022 / Janvier 2022	Longue distance EA	Régional EA	Régional Porteurs
Poste de coût conducteur (salaires + charges employeurs)			
Salaires	+ 5 %	+ 5 %	+ 5 %
Allègements « Fillon »	- 12,3 %	- 12,2 %	- 12,2 %
Taux de cotisations employeurs après allègements	+ 3,4 points	+ 3,4 points	+ 3,4 points
Poste conducteur (Salaires + charges)	+ 7,8 %	+ 7,7 %	+ 7,7 %
Autres postes de coût impactés			
Poste entretien-réparations (via le personnel atelier)	+ 0,8 %	+ 0,8 %	+ 0,8 %
Poste coûts de structure (via le personnel administratif)	+ 2,4 %	+ 3,6 %	+ 3,6 %

### Incidence sur le coût de revient total des véhicules

Le renchérissement des coûts de personnel (salaires + charges employeurs) entraîne une inflation importante du coût de revient hors gazole des véhicules entre janvier 2022 et février 2022 : de l'ordre de + 3 % en longue distance et + 4 % en régional, toutes choses égales par ailleurs.

Incidences spécifiques des mesures sociales (salaires + charges employeurs) sur le coût de revient des véhicules  
Calculs effectués toutes choses égales par ailleurs en matière d'autres postes de coût (gazole, pneumatiques, matériel, indemnités de déplacement, etc.)

Évolution Février 2022 / Janvier 2022	Longue distance EA	Régional EA	Régional Porteurs
Coût de revient total	+ 2,1 %	+ 2,5 %	+ 3 %
Coût de revient hors gazole	+ 3 %	+ 3,6 %	+ 4 %

### 3- Incidence en mai 2022

Le CNR utilise dans ses calculs les profils types de conducteurs tels qu'ils ressortent des dernières enquêtes statistiques du CNR, Longue distance ensemble articulé et Régional ensemble articulé.

Le CNR évalue l'impact de l'ensemble de ces mesures sociales sur les salaires et les charges employeurs en suivant leur calendrier d'application, entre janvier 2022 et mai 2022.

#### Incidence sur les coûts salariaux (salaires + charges)

Incidences moyennes sur la base des profils types de conducteurs issus des enquêtes CNR Longue distance et Régional

Évolution Mai 2022 / Janvier 2022	Longue distance EA	Régional EA	Régional Porteurs
Poste de coût conducteur (salaires + charges employeurs)			
Salaires	+ 6 %	+ 6 %	+ 6 %
Allègements « Fillon »	- 14,9 %	- 14,7 %	- 14,7 %
Taux de cotisations employeurs après allègements	+ 4,1 points	+ 4 points	+ 4 points
Poste conducteur (Salaires + charges)	+ 9,5 %	+ 9,3 %	+ 9,3 %
Autres postes de coût impactés			
Poste entretien-réparations (via le personnel atelier)	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %
Poste coûts de structure (via le personnel administratif)	+ 2,9 %	+ 4,4 %	+ 4,4 %

#### Incidence sur le coût de revient total des véhicules

Le renchérissement des coûts de personnel (salaires + charges employeurs) entraîne une inflation importante du coût de revient hors gazole des véhicules entre janvier 2022 et mai 2022 : de l'ordre de + 3,7 % en longue distance et + 4,8 % en régional, toutes choses égales par ailleurs.

Incidences spécifiques des mesures sociales (salaires + charges employeurs) sur le coût de revient des véhicules  
Calculs effectués toutes choses égales par ailleurs en matière d'autres postes de coût (gazole, pneumatiques, matériel, indemnités de déplacement, etc.)

Évolution Mai 2022 / Janvier 2022	Longue distance EA	Régional EA	Régional Porteurs
Coût de revient total	+ 2,5 %	+ 3,1 %	+ 3,7 %
Coût de revient hors gazole	+ 3,7 %	+ 4,4 %	+ 4,8 %

## 4- Incidence en juillet 2022

Le CNR utilise dans ses calculs les profils types de conducteurs tels qu'ils ressortent des dernières enquêtes statistiques du CNR, Longue distance ensemble articulé et Régional ensemble articulé.

Le CNR évalue l'impact de l'ensemble de ces mesures sociales sur les salaires et les charges employeurs en suivant leur calendrier d'application, entre janvier 2022 et juillet 2022.

### Incidence sur les coûts salariaux (salaires + charges)

Incidences moyennes sur la base des profils types de conducteurs issus des enquêtes CNR Longue distance et Régional

Évolution Juillet 2022 / Janvier 2022	Longue distance EA	Régional EA	Régional Porteurs
Poste de coût conducteur (salaires + charges employeurs)			
Salaires	+ 6 %	+ 6 %	+ 6 %
Allègements « Fillon »	- 14,9 %	- 14,7 %	- 14,7 %
Taux de cotisations employeurs après allègements	+ 4,5 points	+ 4,5 points	+ 4,5 points
Poste conducteur (Salaires + charges)	+ 9,9 %	+ 9,7 %	+ 9,7 %
Autres postes de coût impactés			
Poste entretien-réparations (via le personnel atelier)	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %
Poste coûts de structure (via le personnel administratif)	+ 3,1 %	+ 4,6 %	+ 4,6 %

### Incidence sur le coût de revient total des véhicules

Le renchérissement des coûts de personnel (salaires + charges employeurs) entraîne une inflation importante du coût de revient hors gazole des véhicules entre janvier 2022 et juillet 2022 : de l'ordre de + 3,8 % en longue distance et + 5,1 % en régional, toutes choses égales par ailleurs.

Incidence spécifiques des mesures sociales (salaires + charges employeurs) sur le coût de revient des véhicules  
Calculs effectués toutes choses égales par ailleurs en matière d'autres postes de coût (gazole, pneumatiques, matériel, indemnités de déplacement, etc.)

Évolution Juillet 2022 / Janvier 2022	Longue distance EA	Régional EA	Régional Porteurs
Coût de revient total	+ 2,6 %	+ 3,2 %	+ 3,8 %
Coût de revient hors gazole	+ 3,8 %	+ 4,5 %	+ 5,1 %